



PRÉFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

Direction interrégionale de la mer  
Sud-Atlantique

Division de l'action économique et de  
l'emploi maritime

Bureau ressources  
durables et action  
économique

ARRÊTÉ du 26 DEC. 2012

N° 36915GAR

---

*Etablissant le schéma régional de développement de l'aquaculture  
marine de la région Poitou-Charentes*

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES  
PRÉFET DE LA VIENNE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code rural et de la pêche maritime,

VU le code de l'environnement,

VU le décret n°2011-888 du 26 juillet 2011 relatif aux schémas régionaux de développement de l'aquaculture,

VU l'avis du conseil maritime de la façade sud-atlantique, exprimé le 13 décembre 2012 par sa commission permanente,

VU l'avis du comité de l'action régionale,

**SUR PROPOSITION** du directeur interrégional de la mer Sud Atlantique,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine de la région Poitou-Charentes, ci-annexé, est arrêté. Le bilan de sa mise en œuvre interviendra avant le 31 décembre 2017.

**ARTICLE 2 :** Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers, le 26 DEC. 2012

le préfet de région

YVES DASSONVILLE